



académie
Nice



Comité d'Initiation Régional
d'Aéronautique et au Spatial

CONVENTIONS

(Ecole de pilotage / Entre établissements)

AUTORISATION PARENTALE

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

C.I.R.A.S.
Comité d'Initiation Régional à l'Aéronautique et au Spatial
RECTORAT
53 avenue Cap de croix
06181 NICE
ciras@ac-nice.fr

Autorisation parentale (type). Activités aéronautiques

ETABLISSEMENT :

Adresse :

Code postal : Ville :

Organisateur :, professeur de l'Option Aéronautique

Classes concernées :

Date des déplacements :

Lieu de rassemblement :

Transport :

*Il est demandé à chaque élève une **participation forfaitaire de €** pour les activités aéronautiques incluant 3 vols.*

Remarque : aucun vol ne peut être remboursé en cas d'absence, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Nous vous prions de bien vouloir autoriser votre enfant à participer aux activités aéronautiques, et de remettre l'autorisation parentale ci-dessous accompagnée de votre règlement à – Intendance.

✂

Je soussigné(e), responsable légal(e) de

l'enfant..... inscrit en classe de :

dans l'établissement scolaire :

l'autorise à participer aux activités pratiques de la section aéronautique.

Les Fédérations aéronautiques soutiennent les actions des aéroclubs en matière de BIA. Pour que mon enfant puisse bénéficier des primes attribuées à l'aéroclub pour la prise en charge partielle des frais des vols

J'autorise le club à saisir sur le site de la fédération l'état civil de mon enfant.

Je n'autorise pas la saisie de l'état civil de mon enfant sur le site de la Fédération entraînant la non obtention de la prime.

Joint mon règlement d'un montant de €. espèces chèque

Banque : N° chèque :

A rédiger à l'ordre de : **Agent Comptable**.....

Joindre impérativement : copie carte identité et assurance individuelle.

Fait à : le

Signature Responsable légal(e)

CONVENTION DE PARTENARIAT

Ecole de pilotage

Entre,

L'Etablissement(*dénomination de l'établissement*).....(spécifier EPLE ou autre)
représenté par ...(*nom du Chef d'établissement*).....chef de l'Etablissement scolaire (*nom et
adresse*).....
après délibération du conseil d'administration en date du

et

L' aéro-club (*nom et adresse*).....
.....représenté par (*titre*).....affilié à la (*exemple :*
F.F.A. (Fédération Française Aéronautique).)

Article 1 : Modalités :

Les vols de découverte consistent en un ensemble de vols faits sur les avions exploités par l'aéro-club...(*dénomination de l'aéro-club*). Ces vols servent à illustrer les notions aéronautiques enseignées lors des cours du B.I.A. dispensés par l'Etablissement (*dénomination de l'établissement*).

Les élèves volontaires, sous la responsabilité de leurs représentants légaux, s'ils sont mineurs, peuvent bénéficier de ces vols. Ils assistent au déroulement du vol en tant que passagers seulement et ne doivent en aucun cas actionner les commandes de vol. En effet cette action relève de la seule responsabilité du commandant de bord.

Article 2 : Droits et obligations de l'Etablissement.

L'Etablissement (*dénomination de l'établissement*) assurera un enseignement des sciences et techniques aéronautiques pour préparer les élèves volontaires au B.I.A. du lycée comme des autres établissements ayant passé une convention pour le déroulement des cours.

Il planifie en concertation avec l'aéro-club (*dénomination de l'aéro-club*) le calendrier des vols d'initiation destinés aux élèves volontaires.

Sur présentation d'un état des vols effectués, l'Etablissement paie les vols de découverte à l'aéroclub au prix forfaitaire de *(en chiffres et lettres)*..... par rotation.

Article 3 : Droits et obligations de l'aéroclub.

L'aéroclub *(dénomination de l'aéro-club)* assure les vols de découverte après accord du calendrier avec l'Etablissement *(dénomination de l'établissement)*.

Les vols de découverte ne peuvent se faire que sur les avions exploités par l'aéroclub *(dénomination de l'aéro-club)*. Tous les vols se font sur des aéronefs conformes à la réglementation aéronautique en vigueur et assurés par l'aéroclub.

L'aéroclub *(dénomination de l'aéro-club)* engage sa responsabilité dès que les élèves participant aux Vols de découverte sont dans les avions qu'il exploite, conformément aux clauses des contrats d'assurance auxquels il a souscrit.

Les pilotes commandants de bord de ces vols, titulaires d'une licence de pilote avion et du diplôme du « Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (C.A.E.A) », membres de l'aéroclub *(dénomination de l'aéro-club)* et agréés par lui, ainsi que tout pilote instructeur exerçant à l'aéroclub et agréé par lui, autorisés à effectuer les vols de découverte pour l'année scolaire 20.../20..., **effectueront les Vols de découverte sous la responsabilité du Chef Pilote de *(nom de l'aéroclub)*.**

A la fin des activités de vol sur avion, l'aéroclub *(dénomination de l'aéro-club)* fournit un état des vols effectués par les élèves volontaires à l'Etablissement *(dénomination de l'établissement)*.

Article 4 : Modification de la convention.

Les deux parties se réservent la possibilité d'adjoindre à la présente convention, pendant la période d'application, tout avenant notamment pour modifier la liste des pilotes autorisés en annexe.

Article 5 : Durée de la convention et reconduction.

Les vols de découverte ne peuvent avoir lieu qu'après signature de cette convention.

La présente convention est conclue à compter de la date de signature par les parties jusqu'à la fin de l'année scolaire 20.../20....

Fait le.....à

Le Chef d'Etablissement

Le président de l'Aéroclub.....

CONVENTION DE PARTENARIAT

Ecole de pilotage

Entre,

L' Etablissement

représenté par.....chef de l'Etablissement scolaire

.....
après délibération du conseil d'administration en date du

et

L' aéro-club

.....représenté paraffilié à la

.....

Article 1 : Modalités :

Les vols de découverte consistent en un ensemble de vols faits sur les avions exploités par l'aéro-club..... Ces vols servent à illustrer les notions aéronautiques enseignées lors des cours du B.I.A. dispensés par l'EtablissementLes élèves volontaires, sous la responsabilité de leurs représentants légaux, s'ils sont mineurs, peuvent bénéficier de ces vols. Ils assistent au déroulement du vol en tant que passagers seulement et ne doivent en aucun cas actionner les commandes de vol. En effet cette action relève de la seule responsabilité du commandant de bord.

Article 2 : Droits et obligations de l'Etablissement.

L'Etablissement assurera un enseignement des sciences et techniques aéronautiques pour préparer les élèves volontaires au B.I.A. du lycée comme des autres établissements ayant passé une convention pour le déroulement des cours.

Il planifie en concertation avec l'aéro-cluble calendrier des vols d'initiation destinés aux élèves volontaires.

Sur présentation d'un état des vols effectués, l'Etablissement paie les vols de découverte à l'aéroclub au prix forfaitaire de par rotation.

Article 3 : Droits et obligations de l'aéroclub.

L'aéroclub assure les vols de découverte après accord du calendrier avec l'Etablissement

Les vols de découverte ne peuvent se faire que sur les avions exploités par l'aéroclub Tous les vols se font sur des aéronefs conformes à la réglementation aéronautique en vigueur et assurés par l'aéroclub.

L'aéroclubengage sa responsabilité dès que les élèves participant aux Vols de découverte sont dans les avions qu'il exploite, conformément aux clauses des contrats d'assurance auxquels il a souscrit.

Les pilotes commandants de bord de ces vols, titulaires d'une licence de pilote avion et du diplôme du « Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (C.A.E.A) », membres de l'aéroclub et agréés par lui, ainsi que tout pilote instructeur exerçant à l'aéroclub et agréé par lui, autorisés à effectuer les vols de découverte pour l'année scolaire 20.../20..., **effectueront les Vols de découverte sous la responsabilité du Chef Pilote**

A la fin des activités de vol sur avion, l'aéroclub fournit un état des vols effectués par les élèves volontaires à l'Etablissement

Article 4 : Modification de la convention.

Les deux parties se réservent la possibilité d'ajouter à la présente convention, pendant la période d'application, tout avenant notamment pour modifier la liste des pilotes autorisés en annexe.

Article 5 : Durée de la convention et reconduction.

Les vols de découverte ne peuvent avoir lieu qu'après signature de cette convention.

La présente convention est conclue à compter de la date de signature par les parties jusqu'à la fin de l'année scolaire 20.../20....

Fait le.....à

Le Chef d'Etablissement

Le président de l'Aéroclub.....

CONVENTION DE PARTENARIAT

entre établissements (Organisation des cours du BIA)

Entre,

L' Etablissement(*dénomination de l'établissement*).....(spécifier EPLE ou autre)
représenté par ...(*nom du Chef d'établissement*).....chef de l'Etablissement scolaire (*nom et adresse*).....

après délibération du conseil d'administration en date du

et

L' Etablissement(*dénomination de l'établissement*).....(spécifier EPLE ou autre)
représenté par ...(*nom du Chef d'établissement*).....chef de l'Etablissement scolaire (*nom et adresse*).....

après délibération du conseil d'administration en date du

Article 1 : Modalités :

Le conseil d'administration autorise les élèves du (*dénomination de l'établissement*) à suivre les cours du BIA au (*dénomination de l'établissement*).

Article 2 : la nature des cours

- Formation théorique d'un volume horaire global minimal de 40 heures de cours
- Vols de découverte à l'aéroclub (*dénomination de l'aéro-club*)

Article 3 : tarif

Le prix des vols est de euros par rotation (*en lettre euros*) par rotation.

Article 4 : autorisation parentale et liste des élèves

Une autorisation parentale est signée pour les activités pratiques en **annexe**.

Liste des élèves fournie par le proviseur.

Article 5 : Durée de la convention et reconduction.

Les cours et les vols de découverte ne peuvent avoir lieu qu'après signature de cette convention.

La présente convention est conclue à compter de la date de signature par les parties jusqu'à la fin de l'année scolaire 20.../20....

Fait le.....à

Le Chef d'Etablissement

Le Chef d'Etablissement

CONVENTION DE PARTENARIAT

entre établissements (Organisation des cours du BIA)

Entre,

L' Etablissement

représenté parchef de l' Etablissement scolaire

.....

après délibération du conseil d'administration en date du

et

L' Etablissement

représenté parchef de l' Etablissement scolaire

.....

après délibération du conseil d'administration en date du

Article 1 : Modalités :

Le conseil d'administration autorise les élèves du à
suivre les cours du BIA au

Article 2 : la nature des cours

- Formation théorique d'un volume horaire global minimal de 40 heures de cours
- Vols de découverte à l'aéroclub

Article 3 : tarif

Le prix des vols est de par rotation.

Article 4 : autorisation parentale et liste des élèves

Une autorisation parentale est signée pour les activités pratiques en **annexe**.

Liste des élèves fournie par le proviseur.

Article 5 : Durée de la convention et reconduction.

Les cours et les vols de découverte ne peuvent avoir lieu qu'après signature de cette convention.

La présente convention est conclue à compter de la date de signature par les parties jusqu'à la fin de l'année scolaire 20.../20....

Fait le.....à

Le Chef d'Etablissement

Le Chef d'Etablissement